

Délibération n° 26-0902

CFVU DU 24 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 JUILLET 2026.

- **La commission formation et vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 24 septembre 2026 réunie sous la présidence de Madame Jane Sadran, vice-présidente de la CFVU,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

DÉCIDE

Article 1

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la séance du 09 juillet 2026.

Article 2

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

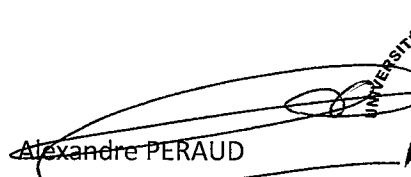
Article 3

La présente délibération sera transmise à Monsieur le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- **Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 24/09/2026.**

Présents	23
Représentés	8
Suffrages exprimés	31
Pour	31
Contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,



 Alexandre PERAUD
 PRÉSIDENCE

Publié le : 08/10/2026

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux 08/10/2026

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION **ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE** **- Séance du 09 juillet 2026 -**

Etaient présents : Mme DURRANS, Mme GONZALEZ SCAVINO, M. MBONDOBARI, Mme NACHTERGAEL (arrivée 11h00), Mme PINEDE, M. FOUCAUD, M. HOFFMANN, M. LE BOURDONNEC, Mme MEYER, Mme PETIT, Mme SADLAN, Mme SANTA CRUZ, M. ARCELIN, Mme BIRAUD, M. FOURNIER, Mme GROULT, Mme FRADET, MME GUEYE, Mme ROUSSOV, M. VENANT-BOUANANI, Mme POCARD.

Etaient représentés : M. ESTEVE, M. ROUX, Mme DUBAR, Mme DUWATTEZ, M. EDAH, Mme FABRE, M. LUTARD, M. LUTZ, M. MOTTET, Mme SHIGIHARA, Mme COLIN, Mme OTHABURU.

Etaient invités : M. BARDET, Mme JORGE, Mme LANEAUD, Mme LAUNAY, Mme LE COZ THOUVAIS, Mme MIRAS.

Mme Sadran ouvre la séance à 9h30.

Comptabilisation à l'ouverture de la séance

Nombre de membre présents	20
Nombre de membres représentés	12

NB : 1 arrivée tardive après 11h

Présentation des nouveaux élus étudiants.

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JUIN 2026

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2026, est en cours de finalisation par le rédacteur, il sera soumis à l'approbation de la CFVU lors de la séance de septembre.

II/ MAQUETTE DE LA LICENCE PROFESSORAT DES ÉCOLES

M. Champ, responsable de la formation, présente la maquette de la licence Professorat des écoles, préalablement votée par l'INSPE en juin 2026. Il souligne que cette maquette présente un volume d'enseignement important en termes de volume horaire étudiant (VHE) et accorde une place significative aux stages, dès la première année.

La formation est prévue pour accueillir 60 étudiants, répartis en deux groupes de travaux dirigés. Les enseignements seront déployés sur deux sites, dans les locaux de l'Université Bordeaux Montaigne et dans des locaux de l'ENSAM loués à cet effet. Des équipements spécifiques devront être installés à l'Université Bordeaux Montaigne et les emplois du temps seront construits en tenant compte de ces contraintes matérielles. La formation propose une approche pluridisciplinaire couvrant l'ensemble des disciplines nécessaires à la préparation au métier de professeur des écoles.

Il présente les quatre blocs de formation ainsi que la répartition des stages, qui représentent au total 11 semaines. Il précise que les volumes horaires de la formation sont déterminés par les dispositions de l'arrêté de cette licence.

4 BLOCS DE FORMATION	Volume horaire	Crédits européens (ECTS)
1 - S'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire	1110 heures	125 ECTS
2 – Analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage	120 heures	15 ECTS
3 – S'approprier le contexte institutionnel d'exercice du métier	120 heures	15 ECTS
4 – Construire son projet professionnel	120 heures	15 ECTS
Adaptation à chaque territoire	Au moins 100 heures	10 ECTS
TOTAL	Au moins 1570 heures	180 ECTS

La question de l'organisation d'une seconde session d'examen est soulevée. Il est indiqué que la mise en place d'un contrôle continu intégral (CCI) pourrait être envisagée. Ce point devra toutefois être rediscuté, l'INSPE privilégiant une évaluation en contrôle terminal.

Les échanges portent également sur les objectifs de la formation. Il est précisé que celle-ci ne vise pas uniquement la préparation au concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE), mais poursuit également un objectif de professionnalisation dès la licence. La formation doit ainsi permettre aux étudiants de se préparer au concours tout en développant progressivement les compétences nécessaires à l'exercice du métier.

Mme Miras souligne l'attractivité importante de cette formation, qui a enregistré un nombre élevé de vœux sur Parcoursup et présente le taux de pression le plus important de l'université.

Monsieur Champ rappelle le caractère très pluridisciplinaire de la licence. Un renforcement des enseignements en français et en mathématiques est notamment prévu, ces deux disciplines occupant une dimension très importante du concours. Il souligne toutefois que la sélection des candidats repose également sur leur profil et leurs compétences dans d'autres disciplines des sciences humaines ce qui confère une importance particulière à l'UE 3.

Répartition horaire des UE par semestre

		S1		S2		S3		S4		S5		S6		Total	
		h	ECTS	h	ECTS	h	ECTS	h	ECTS	h	ECTS	h	ECTS	h	ECTS
UE1 (Blocs 1)	Mathématiques, sciences et technologies	82	9	50+6*	6	76	9	30	4	60	6	50	6	354	40
UE2 (Blocs 1)	Français, et compétences langagières, enseignements artistiques	76	7	66+6*	8	58	7	48	6	50	6	50	6	354	40
UE3 (Blocs 1)	HG, EMC, TEDS, EPS	32	4	48	6	30	4	56	6	40	4	40	4	248	28
UE4 (Bloc 1)	LVE	16	2	16	2	18	2	18	2	20	2	20	2	108	12
UE5 (Blocs 2&3)	Exercice quotidien et contexte institutionnel du métier de PE	40	5	40	5	40	5	40	5	30	4	50	6	240	30
UE6 (Bloc 4)	Construire son projet professionnel	20	3	10+20**	3	12	1	26	2	34	3	18	4	140	16
	Renforcement ou approfondissement disciplinaire (Part restant à rattacher aux autres UE)			*				24	3	24	3			48	6
	Adaptation à chaque territoire (Part restant à rattacher aux autres UE)			**		20	2	20	2	20	2	20	2	80	8
	Total	266	30	262	30	254	30	262	30	278	30	248	30	1570	180

Il explique que la pratique de l'EPS constitue un élément obligatoire dans le cadre de la préparation au CRPE.

Des échanges ont lieu concernant les éventuelles démissions en cours de formation et les possibilités d'intégration d'étudiants inscrits sur liste complémentaire. Il est indiqué que les places susceptibles de se libérer seront principalement réexaminées lors du passage en deuxième année. L'intégration d'étudiants en cours de cycle est complexe, compte tenu du caractère très pluridisciplinaire de la formation et de la cohérence des enseignements suivis depuis la première année.

Il précise enfin que les étudiants actuellement admis présentent globalement de très bons résultats. Une hypothèse d'environ 10 % d'abandon peut néanmoins être envisagée. Dans cette perspective, des possibilités de recrutement d'étudiants issus d'autres formations, notamment de Sciences du langage (SDL) ou de Culture humaniste et scientifique (CHS), pourront être étudiées afin de pourvoir les éventuelles places vacantes.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	20
Contre :	12

➡ **La CFVU approuve la maquette de Licence professorat des écoles pour la rentrée 2026-2027.**

III/ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNIVERSITÉ DE CONSTANCE

Mme Petit présente le projet de renouvellement de la convention entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'Université de Constance, le porteur du projet, M. Nicolas Guillot, étant excusé.

Cette convention permet aux étudiants de suivre leur première année de master (M1) à l'Université Bordeaux Montaigne, puis leur deuxième année de master (M2) à l'Université de Constance, en Allemagne. Le dispositif concerne chaque année entre six et sept étudiants. Elle souligne que la bourse Erasmus ne permet pas toujours de couvrir l'intégralité des frais liés au séjour en Allemagne. Elle ajoute néanmoins que le dispositif fonctionne de manière satisfaisante et qu'aucun abandon n'a été constaté à ce jour. Les étudiants concernés se déclarent satisfaits de leur expérience. Elle souligne que le partenariat constitue une expérience particulièrement profitable, tant pour les étudiants que pour les deux établissements, en favorisant la mobilité internationale et le développement des échanges entre les universités partenaires.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32

➡ **La CFVU approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'Université de Constance.**

IV/ MODALITÉS D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES 2026-2027 – 1^{ERE} VAGUE

Mme Miras présente les modalités d'évaluation des connaissances et compétences (MECC) pour l'année universitaire 2026-2027, première vague. Elle souligne l'intérêt, pour le Bureau des examens, de disposer suffisamment tôt des maquettes votées afin de pouvoir préparer les opérations d'organisation des examens. Elle précise qu'un certain nombre de maquettes sont reconduites à l'identique.

Mme Petit signale une erreur figurant dans sa maquette. Il s'agit d'une simple erreur de frappe, sans incidence sur les modalités d'évaluation et ne nécessitant donc pas de modification soumise au vote.

Mme Miras rappelle que les modifications apportées aux maquettes doivent être identifiées en rouge afin de faciliter leur lecture.

M. Venant-Bouanani fait une longue intervention. Il pointe en premier lieu le retard dans le dépôt d'un grand nombre de fichiers des UFR Humanités. Il déplore ces retards qui ne sont pas propices à un travail sérieux de relecture, ni au travail démocratique des élus, en particulier quand il s'agit de la première commission CFVU de ces élus étudiants.

Il évoque deux types de formations pour lesquelles il demande un vote différencié. Celles où apparaissent l'Évaluation Contrôle Intégrale (ECI), mais aussi celles où ils sont opposés, en raison de l'absence de régime dispensés par exemple. Selon le point de vue de sa liste, l'ECI renvoie l'étudiant exclusivement à son enseignant. Les conflits interpersonnels pourraient impacter la notation de l'étudiant. Ils demandent une garantie que les étudiants soient évalués un minimum de manière anonyme.

D'après lui, l'ECI désavantage les étudiants et il demande le maintien d'une session de rattrapage comme modalité de 2^{em} chance. Ce mode d'évaluation est peu compatible avec le régime dispensé. Il précise aussi que l'ECI concentre les évaluations sur une période restreinte, ce qu'ils veulent éviter.

Enfin, il considère que l'ECI a été choisi par certaines formations, non pas pour des motifs pédagogiques, mais comme un moyen d'échapper aux surveillances des examens terminaux.

Il questionne par ailleurs certaines maquettes, notamment celles des masters Bande dessinées, Études slaves, Didactique de l'espagnol, Science du langage ainsi que Religion et Société. Des précisions sont demandées sur certaines informations manquantes dans les tableaux relatifs aux modalités d'évaluation et sur les éventuels aménagements liés aux déplacements étudiants.

La liste des formations issue du vote différencié est signalé dans le document ci-après par une *

M. Le Bourdonnec demande si les représentants étudiants ont consulté les étudiants sur leur avis concernant l'ECI, notamment en licence Archéologie. Il précise également que l'UNEF a été favorable à l'ECI par le passé.

Mme. Gueye prend une intervention pour revendiquer que l'ECI discrimine les étudiants qui ont une activité professionnelle à côté de leurs études. L'ECI rentrerait selon elle dans une logique de précarisation des étudiants, et à long terme, d'une sélection sur critère de moyens financiers. Selon elle, l'absence de session de rattrapage ainsi que l'impossibilité d'aménager ses cours dans un grand nombre de filières aurait comme conséquence l'impossibilité pour un grand nombre d'étudiants (travailleurs ou en situation de handicap) de continuer leurs études. Elle ajoute à cela que cela s'inscrit dans une logique plus large d'augmentation de la sélection à l'université par le gouvernement et dont la présidence de l'université en fait le relais et que, par conséquence, sa liste Le Poing levé votera contre l'application de l'ECI dans l'ensemble des filières.

Mme. Durrans demande des précisions à M. Venant--Bouanani concernant le point sur les formations de LEA et LLCER Espagnol sur l'antenne d'Agen, car celles-ci ne contiennent pas d'ECI. M. Venant--Bouanani répond que ces formations ne disposent plus de régime dispensé depuis quelques années, ce qui témoigne de restrictions budgétaires à l'encontre des étudiants faits sur le site délocalisé.

Mme. Durrans demande des précisions à M. Venant--Bouanani concernant le point sur les formations de LEA et LLCER Espagnol sur l'antenne d'Agen, car celles-ci ne contiennent pas d'ECI.

M. Venant-Bouanani répond que ces formations ne disposent plus de régime dispensé depuis quelques années, ce qui témoigne de restrictions budgétaires à l'encontre des étudiants faits sur le site délocalisé.

Les échanges se poursuivent sur l'ECI et son impact sur la réussite des étudiants.

Mme Durrans s'interroge sur l'affirmation selon laquelle les étudiants seraient globalement opposés à ce dispositif. Il est rappelé que les positions des étudiants ne sont pas nécessairement homogènes. Plusieurs interventions

soulignent que les taux de réussite sont meilleurs dans les formations ayant recours à l'ECI et que ce dispositif peut constituer un outil favorisant la réussite étudiante. Il est également rappelé que la question de l'ECI mérite d'être examinée de manière nuancée et qu'il ne paraît pas souhaitable de généraliser une position d'opposition à l'ensemble des étudiants.

La proposition d'organiser une séance spécifique de la CFVU consacrée à l'ECI est évoquée afin de permettre un échange approfondi sur ses modalités, ses effets et ses conditions de mise en œuvre.

Les représentants étudiants soulignent toutefois que l'analyse des taux de réussite doit être mise en regard des conditions concrètes d'études, notamment pour les étudiants exerçant une activité professionnelle. Ils interrogent également la pertinence de certaines données statistiques pour apprécier la réalité des situations individuelles. La question des conditions climatiques exceptionnelles de la période d'examens est également évoquée au cours des échanges.

Plusieurs responsables de formation font état, à l'inverse, d'expériences positives de l'ECI. Il est notamment indiqué qu'en géographie, la construction des calendriers en concertation avec les étudiants permet de prendre en compte leurs contraintes et que les étudiants se déclarent satisfaits des modalités mises en place. Une progression des taux de réussite est également constatée.

Dans le domaine de l'archéologie, il est souligné que l'ECI peut faciliter la professionnalisation des étudiants, notamment en permettant de concilier les exigences de la formation avec les périodes de stages et de chantiers de fouilles. Il est précisé que le recours à l'ECI peut ainsi être adapté aux spécificités des formations. La question du décrochage en première année de licence conduit également à souligner la nécessité de réfléchir à la diversification des modalités d'évaluation et à ne pas écarter systématiquement l'ECI comme outil susceptible de contribuer à la réussite des étudiants.

À la demande des représentants étudiants, le vote sur les MECC est organisé en deux temps : un premier vote porte sur les formations ayant recours à l'ECI ou présentant des données incomplètes ou proposant des évaluations uniquement en distanciel ou n'offrant pas de régime dispensé et un second vote sur les autres formations.

UFR	Diplôme	Libellé Etape
UFR Humanités	LAA22	Licence Arts plastiques
UFR Humanités	LAD22	Licence Danse
UFR Humanités	LAG22	Licence Design
UFR Humanités	LAJ22	Licence 3 Musique actuelles, jazz et chanson *
UFR Humanités		Licence Musique et musicologie *
UFR Humanités	LAI	Licence Musicologie interprétation-crédation *
UFR Humanités	LAT22	Licence Théâtre
UFR Humanités	LDH22	Licence culture humaniste et scientifique
UFR Humanités	LBH22	TC L1 + L2 Licence Histoire
UFR Humanités	LBH22	TC L1 + L2 Histoire FAD
UFR Humanités	LBG22	Licence 3 Histoire-Géographie Enseignement *
UFR Humanités	LBG22	Licence 3 Histoire-Géographie Enseignement FAD
UFR Humanités	LBH22	Licence Histoire et culture mondes anciens
UFR Humanités	LBM22	Licence 3 Histoire mondes modernes et contemporains
UFR Humanités	LBP22	Licence 3 Histoire, civilisation, patrimoine
UFR Humanités	LCA22	Licence Sciences archéologiques *
UFR Humanités	LCH22CP	Licence Histoire de l'art
UFR Humanités	LDC22	Licence Lettres classiques
UFR Humanités	LDC22	Licence FAD Lettres classiques
UFR Humanités	LDL22	Licence FAD Lettres
UFR Humanités	LEP22	Licence Philosophie *
UFR Humanités	LEA22	Licence Anglais Philosophie *(L1 non ouverte au recrutement)
UFR Humanités	LEP22	Licence 1 Philosophie PASS *
UFR Humanités	LES22	Licence Philosophie/Santé MMOP *
UFR Humanités	LES22	Licence Philosophie/Santé REA KINE *
UFR Humanités	MAC22	Master Approches hist socio-culturelles cinéma audiovisuel *
UFR Humanités	MAD23	Master design situe : milieux et matériaux
UFR Humanités	MAE22	Master Genres cultures sociétés
UFR Humanités	MAG22	Master Interaction, innovation, service
UFR Humanités	MAR22	Master Documentaire : mémoire, archive, création
UFR Humanités	MBA22	Master Pouvoirs et espaces polit. du XVI au XXIème siècle
UFR Humanités	MBD22	Master Transition, innovation et env. XVIème au XXIème
UFR Humanités	MBE	Master Etudes sur la guerre
UFR Humanités	MBG22	Master Sociétés et cultures urbaines du XVI au XXIème siècle
UFR Humanités	MBJ22	Master 1 Etudes médiévales
UFR Humanités	MBM22	Master histoire ancienne
UFR Humanités	MBZ22	Master Lettres classiques
UFR Humanités	MBS22	Master Religions et sociétés
UFR Humanités	MBS22F	Master Religions et sociétés FAD *
UFR Humanités	MBU22	Master Géopolitiques et relations internat. du XVI au XXI
UFR Humanités	MCN22	Master Histoire de l'Art
UFR Humanités		Master Ingénierie de projets culturels et interculturels
UFR Humanités	MDF22	Master Ingénierie de projets culturels et interculturels - Formation continue
UFR Humanités	MDR22	Master Recherche en études littéraires
UFR Humanités	MDT22	Master Edition
UFR Humanités	MFL22	Master MEEF, 2nd degré (PLC) - Lettres
UFR Humanités	MFM22	Master MEEF, 2nd degré (PLC) - Musique
UFR Humanités	MFS22	Master MEEF, 2nd degré (PLC) - Arts plastiques
UFR STC	LRG22	Licence Géographie et aménagement (TC L1+L2)
UFR STC	LRC22	Licence 3 Enseignement et concours Géographie
UFR STC	LSA22	Licence Anglais - Information communication
UFR STC	LSD22	Licence Allemand - Information communication
UFR STC	LSE22	Licence Espagnol - Information communication
UFR STC	LSG22	Licence Galatassaray - Information Communication délocalisée
UFR STC	LSI22	Licence Sciences de l'information et de la communication
UFR STC	LTA22	Licence 3 Aménagement, urbanisme et développement territ. *
UFR STC	MRA22	Master Etudes interdisciplinaires dynamiques africaines
UFR STC	MRB22	M International master of African studies : double degree
UFR STC	MRL22	Master Alimentation Durable et Résilience Territoriale

UFR STC	MRS22	Master Territoires, Images, Environnements
UFR STC	MRT22	Master Gestion territoriale du développement durable
UFR STC	MSC22	Master Communication publique et politique
UFR STC	MSD22	Master Dispositifs numériques éducatifs (Délocalisé Agadir)
UFR STC	MSE22	Master Dispositifs numériques éducatifs
UFR STC	MSG22	Master Communication et générations : étude des publics
UFR STC	MSI22	Master Sémiologie et communication : transitions des mondes
UFR STC	MSM22	Master Conception de projet numérique et multimédia
UFR STC	MSO22	Master Communication des organisations : stratégies et conseil
UFR STC	MST22	Master Médiation et communication des sciences et des techniques
UFR STC	MTP22	Master Urba:paysage, éval. envir. et projets de territoire
UFR STC	MTT22	Master Amén. gest. équipements, sites territ. touristiques
UFR STC	MTU22	Master Urbanisme : stratégie, projets, maîtrise d'ouvrage
UFR STC	PRV22	Licence pro. Valorisation, Animation et médiation territ.
UFR STC	PTI22	Licence pro. Chargé.e de projet solidarité inter et dév dur
UFR STC	URL23	Certificat Alimentation Durable et Résilience Territoriale
UFR STC	UTC22	DU Certif. International Etudes paysages et territoire
UFR STC	USC	Diplôme d'Université Conception de formations numériques (COFONum)
UFR STC	MTL	Master 2 Urbanisme : Double diplôme Urbanisme et Aménagement Bordeaux-Laval
UFR Langues et Civilisations	LIL16	Licence Anglais - Langue, littérature, culture
UFR Langues et Civilisations	LIS16	Licence Anglais - Langue, culture, société
UFR Langues et Civilisations	LIK22	Licence Anglais-Allemand (LLCER)
UFR Langues et Civilisations	LNS16	Licence Sciences du langage
UFR Langues et Civilisations	LKP16	Licence Portugais Trilangue *
UFR Langues et Civilisations	LKK16	Licence Russe Trilangue *
UFR Langues et Civilisations	LKD22	Licence Allemand
UFR Langues et Civilisations	LJA22	Licence Espagnol
UFR Langues et Civilisations	LLB16	Licence Arabe*
UFR Langues et Civilisations	LLH16	Licence Japonais
UFR Langues et Civilisations	LLR22	Licence Chinois
UFR Langues et Civilisations	LLC16	Licence Coréen
UFR Langues et Civilisations	LLI16	Licence Italien
UFR Langues et Civilisations	LIP22	Licence Anglais (Agen) *
UFR Langues et Civilisations	LMB16	Licence Anglais-Arabe
UFR Langues et Civilisations	LMD22	Licence Anglais-Allemand
UFR Langues et Civilisations	LME22	Licence Anglais-Espagnol
UFR Langues et Civilisations	LMC16	Licence Anglais-Coréen
UFR Langues et Civilisations	LMF22	Licence Anglais-Italien
UFR Langues et Civilisations	LMG16	Licence Anglais-Espagnol-Basque
UFR Langues et Civilisations	LMH16	Licence Anglais-Japonais
UFR Langues et Civilisations	LMJ16	Licence Anglais-Portugais
UFR Langues et Civilisations	LMK22	Licence Anglais-Russe
UFR Langues et Civilisations	LMR22	Licence Anglais-Chinois
UFR Langues et Civilisations	LMI22	Licence Anglais-Espagnol (AGEN) *
UFR Langues et Civilisations	MLH16	Master Etudes japonaises
UFR Langues et Civilisations	MLR16	Master Etudes chinoises
UFR Langues et Civilisations	MJA16	Master Les Andalus : domaines historiques arabo. et ibériq
UFR Langues et Civilisations	MIA16	Master Etudes anglophones
UFR Langues et Civilisations	MJE16	Master Etudes hispaniques et hispano-américaines
UFR Langues et Civilisations	MKD16	Master Etudes germaniques, culture, enseignement et traduction
UFR Langues et Civilisations	MIE22	Master Didactique de l'espagnol *
UFR Langues et Civilisations	MIT16	Master Traduction pour l'édition
UFR Langues et Civilisations	MFB16	Master MEEF, 2nd degré (PLC) - basque
UFR Langues et Civilisations	MMI16	Master Commerce international et pays émergents *
UFR Langues et Civilisations	MMM22	Master Management de projets événementiels
UFR Langues et Civilisations	MMP22	Master Management de projets transfrontaliers
UFR Langues et Civilisations	MMV22	Master Economie du vin, œnotourisme, interculturalité
UFR Langues et Civilisations	MKS22	Master Etudes slaves : monde est européen *
UFR Langues et Civilisations	MDS22	Master Edition, théorie et critique de la bande dessinée *
UFR Langues et Civilisations	MJF22	Master Etudes culturelles : Langues, lettres, arts
UFR Langues et Civilisations	MNT22	Master Langues et langage : corpus, description, théories *
UFR Langues et Civilisations	MDS22	Master bande dessinée : édition, théorie et critique
UFR Langues et Civilisations	MNI22	Master didactique du FLE (DD Naples)

FR Langues et Civilisations	MKP22	Master Etudes germ. Cult. Trad. (DD Postdam)
FR Langues et Civilisations	UMF22	Diplôme d'Université Français langue étrangère seconde + FAD
UFR Langues et Civilisations	PMG22	Licence pro. Développement à l'international des PME et ETI
UFR Langues et Civilisations	UMK22	Diplôme d'Université de Coréen

Vote 1 sur les MECC des formations ayant recours à l'ECI ou présentant des données incomplètes ou proposant des évaluations uniquement en distanciel ou n'offrant pas de régime dispensé :

Les formations concernées sont identifiées par une * dans le tableau.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	20
Contre	12

Vote 2 sur les MECC les autres formations :

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	26
Contre	6

➔ La CFVU adopte les modalités d'évaluation des connaissances et compétences pour l'année universitaire 2026-2027, première vague, selon les résultats des deux votes organisés à la demande des représentants étudiants.

V/ LETTRE DE CADRAGE DE L'OFFRE DE FORMATION 2028-2033

Mme Sadran et Mme Jorge présentent la lettre de cadrage relative à l'offre de formation 2028-2033. Mme Sadran souligne l'importance du travail collectif ayant permis l'élaboration de ce document, engagé dès janvier 2025. Plusieurs groupes de travail thématiques ont été constitués autour des conditions d'études, de la rénovation du premier cycle, de la professionnalisation, du lien formation-recherche, des langues, de l'internationalisation, des compétences transversales, des transformations pédagogiques, du numérique et de la soutenabilité des formations.

Ces groupes de travail ont réuni pendant plusieurs mois des enseignants et des personnels BIATSS volontaires issus des différentes composantes et services de l'établissement. Des étudiants ont également été invités à y participer. Des réunions de cadrage avec les cinq composantes ont ensuite permis sur la base des conclusions des groupes de poursuivre la réflexion et d'élaborer la rédaction de la lettre. Au total, environ 130 personnes ont participé aux réunions des groupes de travail. Une vingtaine de personnes ont également contribué plus directement à la rédaction du document, associant notamment la vice-présidence CFVU, la chargée de mission, des représentants des composantes, la DIFE, la cellule d'aide au pilotage et la Présidence.

Mme Sadran souligne que cette démarche de co-construction a été nourrie par des échanges réguliers avec les composantes et les services. Des points d'avancement ont été présentés à plusieurs reprises à la communauté universitaire, ainsi qu'en CDUFRI et en CFVU. Elle remercie les personnels de la DIFE pour leur accompagnement et Mme Lawrance, qui a participé au projet de janvier à juin 2026 en assurant notamment l'animation des réunions de cadrage et la coordination entre les composantes, la cellule d'aide au pilotage, la DIFE et les équipes pédagogiques.

La lettre de cadrage fixe un cadre commun pour la construction de l'offre de formation 2028-2033. Elle définit les grandes orientations de la future offre, tandis que des cahiers des charges, qui seront élaborés ultérieurement, préciseront les éléments plus opérationnels. Elle a notamment pour objectif d'accompagner les composantes et les équipes pédagogiques dans l'élaboration des lettres d'intention puis des maquettes, jusqu'au dépôt du projet auprès de la DGESIP au printemps 2027. Elle concerne l'ensemble de l'offre de formation portée par l'établissement, tant les diplômes nationaux que les diplômes relevant de l'établissement.

L'objectif est de construire une offre de formation plus lisible, plus cohérente, plus inclusive et plus soutenable, tout en restant fidèle à l'identité de l'Université Bordeaux Montaigne et à ses priorités stratégiques. La démarche s'inscrit dans la feuille de route du COMP 2026-2030 et s'organise autour de quatre axes structurants.

Axe 1 : Consolider la lisibilité de l'offre de formation en renforçant l'articulation formation-recherche et la professionnalisation

Mme Jorge présente le premier axe, qui intègre notamment la nouvelle présentation des formations par filières, issue du travail mené par la DOSIP afin de mieux présenter les formations proposées par l'établissement et leurs débouchés. Cette présentation s'organise autour de 11 filières.

En licence, les formations seront structurées autour de trois blocs : un bloc disciplinaire, qui conservera ± 150 ECTS, un bloc consacré aux compétences transversales, qui sera progressivement développé jusqu'en L3, et un bloc consacré à l'individualisation et à la professionnalisation des parcours. Ce dernier intégrera notamment le dispositif Méthodes et Projet d'Orientations, qui prendra le relais du PPE actuel, ainsi que les dispositifs d'individualisation des parcours, tels que les UE de langues et les UE d'ouverture. Il est précisé que cette organisation vise avant tout à améliorer la lisibilité et la structuration des enseignements.

L'articulation entre formation et recherche sera renforcée, notamment par un développement de l'initiation à la recherche en licence, à travers la méthodologie de la recherche, les travaux d'enquête ou encore les liens avec les équipes de recherche. En master, l'adossé à la recherche sera consolidé par le développement d'une pédagogie fondée sur la recherche, notamment au travers de séminaires ou de stages en unités de recherche. Les parcours menant au doctorat seront également renforcés, notamment dans le cadre des programmes stratégiques de recherche.

La professionnalisation des parcours constitue également un objectif majeur. En licence, les enseignements concernés seront principalement intégrés au bloc individualisation et professionnalisation des parcours. L'enseignement de Méthodes et Projet d'Orientations, construit à partir du PPE actuel, sera prolongé en L3 afin d'accompagner notamment les étudiants dans leur recherche de stage et leurs candidatures en master.

L'établissement souhaite par ailleurs diversifier son offre de licences professionnelles en encourageant la création de nouvelles formations accessibles dès la L2. En master, un dispositif de professionnalisation devra être proposé, conformément aux exigences réglementaires, selon des modalités définies par les équipes pédagogiques : stage, projet tutoré ou autre dispositif adapté. Le développement de l'alternance en licence et en master ainsi que celui des thèses CIFRE au niveau doctoral sont également encouragés.

Axe 2 : Une offre de formation repensée au service de la réussite, attentive à la diversité des publics

Le deuxième axe vise notamment à renforcer les dispositifs favorisant la réussite des étudiants et à mieux prendre en compte la diversité des publics accueillis.

En première année de licence, un dispositif d'intégration sera mis en place, avec une rentrée étalée sur trois semaines, comprenant différents ateliers et un test de positionnement en français et en méthodologie. À l'issue de ce test, les étudiants identifiés comme ayant besoin d'un accompagnement pourront suivre une UE d'ouverture dédiée au renforcement méthodologique et linguistique. Ce dispositif sera organisé en 20 groupes de 25 étudiants, pour un volume de 48 heures par groupe. Il est précisé que les étudiants concernés ne bénéficieront pas d'un volume horaire supplémentaire par rapport aux autres étudiants, ceux-ci choisissant une autre UE d'ouverture.

Une identification plus précoce des situations de décrochage est également prévue, avec la mise en place de dispositifs d'accompagnement par la DOSIP. Un comité de pilotage du premier cycle permettra par ailleurs de favoriser les échanges de bonnes pratiques et d'établir des bilans.

La question des rythmes et des formats d'enseignement est également prise en compte, avec notamment une préférence pour des cours magistraux d'une durée d'1h30, la sanctuarisation de la pause méridienne et la possibilité de prévoir des demi-journées libres selon les formations. Ces éléments seront précisés dans les cahiers des charges.

Une attention particulière sera portée à la diversité des publics et à l'accessibilité des contenus pédagogiques et des modalités d'évaluation, qui devront être prises en compte dès la conception des maquettes. Une boîte à outils de l'inclusivité sera proposée afin d'accompagner les équipes.

Le développement des formations hybrides et de la formation à distance (FAD) est également prévu, ces modalités répondant à une demande importante. Un groupe de travail sera mis en place à ce sujet.

L'individualisation des parcours sera poursuivie à travers les UE d'ouverture, avec une offre davantage resserrée et mise en cohérence avec les axes stratégiques de recherche de l'établissement, afin de maintenir une articulation entre formation et recherche.

L'enseignement des langues vivantes sera proposé dès la L1. Pour l'anglais, il débutera au semestre 2, afin de tenir compte des contraintes du semestre 1, et pourra être complété par des cours du soir proposés par la CLEFF. La question des seuils d'ouverture des enseignements de langues est également prise en compte.

Le sport-santé pourra être proposé sous la forme d'une UE d'ouverture et de compétences transversales en L2, ou dans le cadre d'une pratique libre. La reconnaissance de l'engagement étudiant et la valorisation du tutorat dans la formation, notamment par l'attribution de points bonus, sont également prévues.

Axe 3 : Des compétences transversales qui complètent le disciplinaire

Le troisième axe vise à renforcer les compétences transversales tout en favorisant leur articulation avec les enseignements disciplinaires.

Le dispositif « Français pour tous » permettra de proposer aux étudiants de L1 des enseignements spécifiques consacrés au français écrit, en s'appuyant sur une plateforme numérique et sur l'expérience acquise dans le cadre de la licence LEA. Le projet sera développé avec une enseignante de LEA, en lien avec une plateforme proposée par l'Université Côte d'Azur. Cette proposition répond notamment à une demande récurrente des équipes pédagogiques concernant l'accompagnement des étudiants dans l'amélioration de leur maîtrise du français.

Le socle commun de transition écologique et de développement soutenable (TEDS) sera intégré aux compétences transversales. Des enseignements spécifiques devront également être proposés au sein des formations, conformément aux exigences réglementaires.

Les enseignements de recherche documentaire seront maintenus et prolongés en L3 afin d'accompagner les étudiants dans leur poursuite d'études en master. Leur contenu pourra être adapté aux spécificités de chaque discipline.

Les enseignements consacrés aux compétences numériques seront maintenus en L1, avec un suivi renforcé, et développés en L2, notamment pour accompagner les étudiants dans l'usage de l'intelligence artificielle.

Mme Jorge souligne plus largement la volonté de renforcer l'articulation entre les compétences transversales et les enseignements disciplinaires. Un travail important de contextualisation est déjà réalisé par les enseignants concernés. Une présentation de ces enseignements aux équipes pédagogiques sera proposée à la rentrée afin de leur permettre de mieux identifier les compétences développées et de s'appuyer sur celles-ci dans leurs enseignements disciplinaires.

Axe 4 : Développer l'ouverture internationale

Le quatrième axe porte sur le développement de l'ouverture internationale de l'offre de formation, tant pour les étudiants de l'établissement en mobilité que pour les étudiants internationaux accueillis à l'Université Bordeaux Montaigne.

Plusieurs pistes sont envisagées pour renforcer l'attractivité internationale de l'établissement, notamment le développement de cours de français langue étrangère (FLE) afin de permettre aux étudiants internationaux de suivre plus facilement les enseignements en français, ainsi que le développement d'une offre de cours en anglais. L'objectif est également de mieux préparer les étudiants de l'établissement à la mobilité internationale.

Différentes modalités d'internationalisation des formations pourront être développées : dispositifs « English friendly », cours dispensés en anglais, formations entièrement en anglais, mobilité internationale intégrée à la maquette ou encore doubles diplômes. La Direction des relations internationales accompagnera les porteurs de projets dans ces démarches.

Mme Sadran présente ensuite le cadre de pilotage et le calendrier de construction de la nouvelle offre de formation. Les composantes restent au cœur de la construction de l'offre, en lien avec les départements, les services d'appui et les instances de l'établissement. La démarche repose sur l'élaboration de lettres d'intention, des arbitrages en comité de pilotage, des retours auprès des composantes puis les avis et votes des instances compétentes.

Les réunions d'information relatives aux lettres d'intention sont prévues en septembre 2026, suivies de leur rédaction par les responsables de mention entre septembre et décembre. Les cahiers des charges thématiques seront mis à disposition en octobre 2026. Les arbitrages sur les lettres d'intention interviendront en décembre 2026, avant la présentation en CAC et en CA. La structuration des maquettes se déroulera de janvier à avril 2027, suivie du contrôle de leur conformité et de leur soutenabilité en mai. L'arbitrage final et le vote des maquettes dans les instances sont prévus en juin 2027. La mise en œuvre de la nouvelle offre débutera ensuite progressivement, pour un démarrage de la nouvelle offre à compter de septembre 2028.

Des échanges ont lieu avec les membres de la CFVU. M. Arcelin signale que certains membres n'ont pas reçu le document et qu'un problème de transmission a été constaté.

Il est indiqué que le document sera adressé à l'ensemble des membres par courriel. La question de la mise en place d'un outil collaboratif permettant de faciliter le partage des documents est également soulevée.

Mme Santa-Cruz interroge Mme Sadran sur la place accordée à l'ouverture à d'autres langues que l'anglais dans la partie consacrée à l'internationalisation.

Mme Sadran répond que des précisions seront apportées sur les modalités d'ouverture internationale.

Mme Pinède souligne que les ambitions affichées en matière d'accompagnement des étudiants en situation de handicap constituent un chantier important et nécessiteront que les moyens nécessaires soient mobilisés.

Mme Sadran précise que l'enveloppe dédiée aux formations pourra notamment contribuer à favoriser des actions et des projets inclusifs en faveur des étudiants en situation de handicap.

Elle rappelle enfin que le vote de la CFVU porte exclusivement sur le contenu de la lettre de cadrage. L'enveloppe financière n'est pas soumise au vote dans le cadre de cette délibération, sa validation relevant du Conseil d'administration. Les annexes intégrées au document sont également présentées à titre informatif et ne font pas l'objet du vote.

Résultat du vote :

Votants :	33
Suffrages exprimés :	33
Pour :	21
Contre :	12

➡ ***La CFVU approuve la lettre de cadrage de l'offre de formation 2028-2033.***

VI/ SUSPENSION DES CERTIFICATIONS PORTÉES PAR LA DIVEC

Mme Launay rappelle le contexte de la proposition relative aux certifications portées par la DIVEC. Elle précise que les dispositifs relevant du FSDIE, notamment les aides sociales et le soutien aux projets étudiants, sont maintenus. En revanche, les certifications portées par la DIVEC seraient suspendues pour l'année universitaire à venir, en raison notamment de l'insuffisance des moyens humains disponibles.

Mme Sadran souligne que cette situation devra être prise en compte dans le cadre de la prochaine offre de formation, afin de réfléchir aux conditions permettant de proposer et de gérer durablement ces certifications. Elle relève toutefois que leur mise en œuvre représente un volume important de travail pour les équipes, alors même que le nombre d'étudiants concernés demeure insuffisant.

M. Foucaud s'interroge sur les actions de communication mises en œuvre afin de faire connaître ces certifications.

Mme Launay répond qu'une communication importante a été réalisée en début d'année, complétée par un suivi personnalisé des étudiants, mais que ces démarches n'ont pas permis d'atteindre un nombre suffisant d'inscriptions.

Mme Pinède regrette la disparition de l'ensemble des certifications et s'interroge sur les possibilités de leur réouverture à l'avenir.

Mme Launay précise que la suspension doit également permettre de réfléchir aux compétences proposées et à leur articulation avec d'autres projets.

Mme Pinède propose de parler de « moratoire d'un an » plutôt que d'arrêt des certifications. À la suite de cette proposition, l'intitulé du point à l'ordre du jour est modifié : la décision porte désormais sur la suspension pour une durée d'un an des certifications portées par la DIVEC.

Une représentante étudiante intervient pour souligner la situation préoccupante liée au manque de personnels et s'interroge sur les choix budgétaires conduisant à cette situation. Elle estime que la réduction de l'offre ne constitue pas une solution satisfaisante et alerte sur le risque d'une logique conduisant progressivement à la suppression de formations et de dispositifs proposés aux étudiants. Elle indique, en conséquence, qu'elle s'opposera à la proposition de suspension.

À l'issue des échanges, il est procédé au vote sur la proposition de suspension des certifications pour l'année 2026/27. Le décompte des voix donne lieu, en séance, à des difficultés matérielles d'établissement du résultat.

Résultat du vote :

Votants :	33
Suffrages exprimés :	33
Pour :	16
Contre :	17

À l'issue de la séance, le résultat du vote est vérifié et confirmé : la proposition recueille 16 voix favorables et 17 voix défavorables. Compte tenu des difficultés rencontrées lors du décompte des voix en séance, la juriste de l'établissement est consultée afin d'examiner les conséquences juridiques de ce vote ainsi que la compétence de la commission en la matière.

À l'issue de cette consultation, il est relevé que la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) ne dispose pas, en l'espèce, de la compétence pour décider de la politique budgétaire et financière de l'établissement, celle-ci relevant du conseil d'administration. En conséquence, la CFVU ne peut, par sa délibération, imposer à l'établissement le maintien de dépenses qui ne respecteraient pas le cadre budgétaire et financier fixé par l'établissement.

En conséquence, indépendamment du résultat du vote rappelé ci-dessus, la délibération envisagée ne peut être regardée comme pouvant produire les effets juridiques attachés à une décision de la CFVU, compte tenu de l'absence de compétence de cette instance pour statuer sur ce point.

VII/ CALENDRIER DE LA CFVU 2026-2027

Le calendrier des séances de la CFVU pour l'année universitaire 2026-2027 est présenté pour information.

Les échanges portent notamment sur les conditions d'organisation des examens en période de fortes chaleurs.

M. Foucaud souligne la nécessité de prévoir un accès suffisant à l'eau pour les étudiants pendant les épreuves. Mme Miras précise que les étudiants avaient été informés qu'ils devaient se munir de leur propre gourde.

Mme Miras remercie l'ensemble des personnels ayant contribué à l'organisation et au bon déroulement des sessions d'examens, notamment les personnels des composantes mobilisés pour assurer les surveillances ainsi que les équipes de la DPIL.

Mme Sadran souligne les difficultés liées à l'organisation d'une session d'examens au mois de juillet. À cette période, de nombreux étudiants ont déjà quitté l'établissement, notamment en raison de contraintes liées au logement ou de la reprise d'une activité professionnelle saisonnière. Elle rappelle que les sessions sont de plus en plus confrontées à des épisodes de fortes chaleurs, ce qui constitue un point de vigilance supplémentaire pour l'organisation des examens et peut contribuer à une faible présence des étudiants en seconde session.

Monsieur Le Bourdonnec souligne plus largement les difficultés rencontrées lors de la seconde session, caractérisée par un taux d'absentéisme particulièrement élevé et des résultats limités. Il estime que le fonctionnement actuel de cette session doit faire l'objet d'une réflexion.

VIII/ QUESTIONS DIVERSES

Les échanges portent sur la nécessité de poursuivre la réflexion concernant l'organisation de la seconde session et les modalités de contrôle continu intégral (ECI).

Il est proposé de réunir le bureau de la CFVU afin d'approfondir ces questions et d'envisager des pistes d'évolution.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Alexandre PÉRAUD

